



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Asia Pacific Women's Watch, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Les droits économiques des femmes dans un monde en évolution : une meilleure politique et de réels moyens de mise en œuvre

Le Programme d'action de Beijing a joué un rôle important dans la région Asie-Pacifique et de nombreuses avancées relatives aux droits de la femme ont été accomplies dans le cadre de ce Programme d'action et des plans d'action nationaux pour l'égalité entre les sexes. Les leçons tirées de la mise en œuvre, depuis 20 ans, du Programme d'action de Beijing démontrent que seules des actions cohérentes menées collectivement peuvent permettre d'améliorer les conditions de vie des femmes.

L'autonomisation économique des femmes au sein de l'idéologie néolibérale actuelle reste un défi majeur pour beaucoup de femmes. Les objectifs de développement durable offrent une occasion de résoudre certains de ces problèmes, en particulier l'intégration de l'égalité des sexes dans les domaines économique et financier.

Asia Pacific Women's Watch est favorable à l'établissement de l'objectif de développement durable 5 « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et prie instamment les gouvernements et l'Organisation des Nations Unies de plaider également en faveur de l'égalité des sexes et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des objectifs et cibles de développement durable.

Les femmes ont non seulement besoin de changement dans les politiques mais également de moyens efficaces de mise en œuvre, et en particulier, de ressources. Il est reconnu que les États ainsi que les donateurs, peuvent avoir de bonnes politiques, dispositions législatives et stratégies, mais pas les moyens de leur mise en œuvre. La mise en œuvre devrait être plus efficace et plus efficiente en faveur des groupes les plus marginalisés et vulnérables.

Pour assurer la sécurité économique pour les femmes, il faut un niveau adéquat et transparent de responsabilité de la part de tous les acteurs étatiques, non étatiques et du développement dans la région.

Les conséquences économiques négatives sur les femmes entraînent une vulnérabilité accrue et la discrimination à l'égard de celles-ci, l'accroissement de la féminisation de la pauvreté et peuvent entraîner une forte migration des femmes dont la vulnérabilité s'accroît davantage.

Accroître le nombre des femmes dans les petites entreprises et encourager l'esprit d'entreprise chez les femmes constitue un moyen de renforcer la sécurité économique des femmes et de leur famille.

Pour assurer la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances aux fonctions de direction à tous les niveaux de la prise de décisions et dans tous les domaines, notamment dans la vie politique, économique et publique, l'égalité des sexes doit être au premier plan et au centre de tous les plans d'action nationaux et sur les droits des femmes et l'égalité des sexes dans tous les pays du monde. Alors que de nombreux pays dans le monde ont des politiques en matière d'égalité des sexes, il est nécessaire de renforcer la législation relative à l'égalité

des sexes et de mettre sur pied des systèmes budgétaires plus efficaces favorisant l'égalité entre les sexes.

Le travail décent avec un salaire égal pour un travail d'égale valeur doit être parmi les priorités nationales en matière de développement, avec un financement et des programmes de renforcement des capacités suffisants, ainsi qu'un niveau élevé d'accès aux nouvelles technologies.

Si la question de la main-d'œuvre occasionnelle est essentiellement identifiée comme étant un « problème rural », l'augmentation du nombre de femmes dans la main-d'œuvre occasionnelle constitue un obstacle structurel à des recettes prévisibles et au travail décent, et un problème majeur pour les femmes.

La violence familiale a de graves effets sur la participation, la performance, la sûreté et, par conséquent, la productivité d'une femme, qu'elle ait des enfants ou non.

L'accès aux services de santé sexuelle et procréative est indispensable pour les femmes. Il est grand temps de limiter et de lutter contre l'influence de plus en plus négative des groupes religieux et des partis politiques conservateurs, qui cherchent à entraver l'accès aux services de santé procréative et sexuelle.

L'augmentation du nombre de femmes dans des positions économiques et financières élevées peut jouer un rôle important dans l'économie du pays.

Nous appelons les gouvernements, le secteur privé et la société civile à :

- Procéder à la budgétisation de la parité et d'accroître les crédits budgétaires en faveur de l'autonomisation économique des femmes à tous les niveaux.
- Intensifier et accélérer les stratégies efficaces pour soutenir la participation des femmes dans les petites entreprises et l'appui aux femmes entrepreneurs
- Accroître les stratégies visant à soutenir la sécurité économique des femmes des zones rurales.
- Soutenir les stratégies visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes et leur résilience dans les zones touchées par une catastrophe ou un conflit.
- Garantir un niveau élevé de responsabilisation, et collaborer avec les organisations féministes pour assurer une évaluation efficace de l'autonomisation économique des femmes, notamment l'évaluation de la possession d'actifs et de l'entrepreneuriat dans une optique sexospécifique, et l'engagement des femmes dans l'agriculture,
- Mesurer et évaluer l'emploi du temps et le travail non rémunéré.
- Un solide cadre d'indicateurs sexospécifiques pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et la ventilation des données afin que personne ne soit laissé pour compte.
- Prendre des mesures pour assurer la parité absolue d'ici à 2030 aux postes de direction de tous les établissements financiers et les mécanismes et structures de prise de décision à tous les niveaux.
- Prendre des mesures positives ou spéciales en vue d'accroître le capital pour les entreprises gérées par des femmes.

- Créer des conditions favorables à l'égalité des sexes pour permettre aux femmes d'être des acteurs économiques officiels.
- Fournir et garantir des moyens de contraception et d'autres services de santé procréative et sexuelle, financés par l'État à travers des mécanismes d'assurance maladie obligatoire, aux femmes, en particulier les plus vulnérables et les plus exposées au décès maternel, notamment les femmes pauvres, les personnes de moins de 18 ans et les handicapés, ainsi que les femmes souffrant de complications qui affectent la grossesse et l'accouchement.
- Pour le renforcement et la mise en place de l'infrastructure sanitaire dans les pays de la région.

Nous appelons les États à :

- Envisager des changements de politiques accompagnés de moyens efficaces de mise en œuvre, notamment sur le plan financier, et qui incluent une comptabilité axée sur les résultats adoptée par tous les acteurs du développement, fondés sur les besoins nationaux et locaux des femmes.
- Dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, renforcer et améliorer les Plans d'action nationaux pour les droits de la femme et l'égalité des sexes, prêter l'attention voulue à la mise en œuvre de la cible 5.a, 5.b et 5.c de l'accord intitulé « Transformer notre monde : le programme de développement durable pour 2030 »
- Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne ;
- Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et de la communication, pour favoriser l'autonomisation des femmes
- Adopter et renforcer des politiques avisées et des législations applicables ainsi que des stratégies efficaces en vue de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles à tous les niveaux.
- Reconnaître le rôle des responsabilités familiales sur l'autonomisation économique des femmes et réduire l'écart de rémunération entre les sexes
- Agir d'urgence pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles